



Noisy le Grand le 27 avril 2021

Comité Régional d'Escrime Pays de la Loire
Monsieur Guillaume MICHON - Président
44, rue Romain Rolland
44000 NANTES

Objet : Campagne 2021 Projet Sportif Fédéral

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le Projet Sportif Fédéral 2021 concernant votre région que nous avons conjointement mis en œuvre avec l'Agence Nationale du Sport, à destination des Clubs, des Comités départementaux, des Associations territoriales et départementales d'Escrime et des Comités régionaux.

La vocation du PSF est de participer au financement de projets spécifiques (un seul dossier est possible par porteur de projets, dans la limite de 4 actions par clubs, 5 par association territoriale et départementale d'escrime (ATE/ADE) qui doivent répondre à l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- *Développement de la pratique (et de la formation)*
- *Développement de l'éthique et de la citoyenneté*
- *Promotion du sport santé*
- *Plan France Relance*
- *Accession au Sport de haut niveau*

Cette année, le montant de l'enveloppe globale, pour l'ensemble de nos structures, s'élève à 1 409 300€. Celle-ci comprend d'un côté une dotation d'un montant d'1 193 150€ dont 94 000€ consacrés exclusivement au développement de la pratique féminine et, de l'autre, une dotation de 216.150€ au titre du Plan France Relance fléchée vers les clubs.

Grâce aux efforts combinés de l'ensemble des acteurs de la FFE, élus, collaborateurs, cadres, auprès de l'Agence Nationale du Sport, nous avons pu obtenir une augmentation de 31% du montant de cette enveloppe globale comparativement à celle de 2020.

En 2021, afin de contribuer notamment à la reprise et ce, dès que les conditions sanitaires le permettront, une attention particulière sera accordée aux projets émanant des clubs. C'est pourquoi nous avons adopté un rééquilibrage financier des parts clubs (50%) et CR/CD (50%), hors Plan France Relance. La répartition des montants disponibles vous est précisée ci-après.



Pour information, le seuil minimum de financement est de 1 500€ pour le total des actions PSF d'une même structure et de 1.000€ pour les territoires ruraux et les projets entrant dans le cadre du Plan France Relance.

Le plafond maximal de financement sera de 70% du budget total des actions (hors objectif Plan France Relance où ce plafond peut atteindre 100%).

Les demandes de subventions seront à déposer sur Le Compte Asso à partir du 26 avril 2021 jusqu'au 31 mai 2021.

L'Agence Nationale du Sport vous notifiera par la suite de son accord ou de son refus. Les porteurs de projets devront fournir des comptes-rendus dématérialisés dans les 6 mois suivants la réalisation de leurs actions.

Le montant de l'enveloppe 2021 pour votre Comité Régional des Pays de la Loire est de 40 250€.

Elle se décompose de la façon suivante :

Enveloppe 2021 (hors Plan France Relance)	Développement de la pratique féminine (à minima)	Plan France Relance Clubs (enveloppe maximum)
16 175€ (Clubs) 16 175€ (CR/CD)	3 581€	7 900€

Mon équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Au plaisir de vous retrouver.
Sincères salutations.

Bruno GARES
Président

Une question ?

Contactez-nous : psf@ffescrime.fr ou contactez votre référent régional
(<https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/vie-du-club-et-des-comites/projet-sportif-federal-psf.html>)
Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>